

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 12 Septembre 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-25

Aménagement mur de soutènement parcelle C 1095 et chemin communal

L'an deux mille vingt deux le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le trente et un août, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
M. LASNIER, BOUCHET, Mmes FEL, RAPINAT, DUPONTET, M. BATHIER.

Secrétaire de séance : Mme FEL Annie.

Monsieur explique que le mur de soutènement de la parcelle C 1095 (propriété de la commune) et le chemin communal est complètement écroulé et qu'il conviendrait donc d'effectuer des travaux de réaménagement.

Il propose 3 devis.

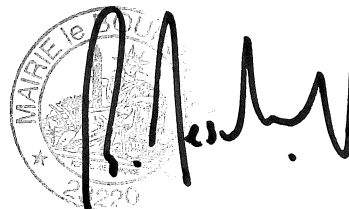
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- RETIENT la proposition de la Sarl PEYROT BTP pour un montant de 8 360,00 € HT soit 10 032,00 € TTC
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Membres	10
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Oui	10
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 23 septembre 2022

Le Bourg d'Hem, le 23 septembre 2022
Le Maire
Robert DESCHAMPS



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Deschamps', is written over a circular official stamp of the Mairie de Bourg d'Hem. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BOURG D'HEM' and '1920'.

Affiché le 23 septembre 2022